

Décision donnant délégation de signature à Arnauld Leclerc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UM6297 intitulée Droit et changement social

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6297, intitulée Droit et changement social, dont le directeur est Jacques Fialaire ;

Vu la décision n° DEC132814INSHS du 13 décembre 2013 portant nomination d'Arnauld Leclerc, directeur et Virginie Gautron, directrice-adjointe, de l'unité mixte de recherche n°6297 intitulée Droit et changement social ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-François Struillou, directeur de recherche et Virginie Gautron, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 08 janvier 2014

Le directeur d'unité

Arnauld LECLERC

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014